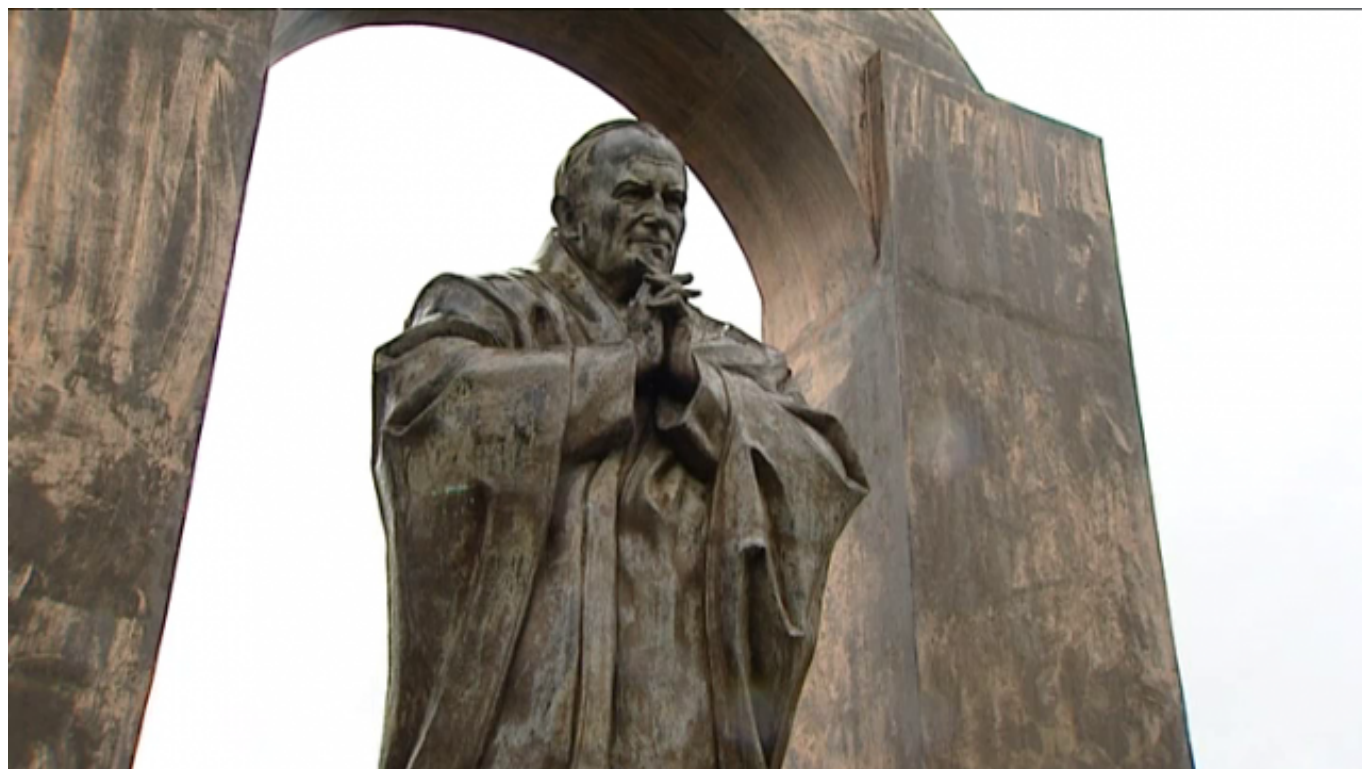


Le diocèse a pris l'initiative de racheter la statue de saint Jean Paul II à Ploërmel

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 2 mars 2018



Le conseil municipal de Ploërmel a voté hier à l'unanimité moins trois abstentions la vente de la statue de Jean-Paul II (avec sa croix...) au diocèse de Vannes, pour 20 000€.

Communiqué de Mgr **Raymond Centène**, évêque de Vannes :

Le 25 octobre 2017 le Conseil d'Etat enjoignait à la municipalité de Ploërmel de supprimer la croix dominant la statue de saint Jean Paul II érigée sur un terrain communal, en application de la loi du 9 décembre 1905. Cette décision a suscité de nombreuses critiques bien compréhensibles tant aux niveaux local et national qu'international : cette affaire était devenue un symbole de crise religieuse et culturelle de l'identité française.

Le diocèse de Vannes n'était pas engagé dans ce différend opposant la Fédération morbihannaise de la libre pensée à la commune de Ploërmel mais ne pouvait pas rester insensible à cette situation.

C'est pourquoi le diocèse a pris l'initiative de racheter la statue de saint Jean Paul II pour :

- * restaurer la concorde,
- * assurer la visibilité de la croix comme symbole chrétien au cœur de la cité,
- * préserver l'intégrité de l'œuvre, en la déplaçant en totalité dans un emplacement très proche de son lieu actuel,
- * être en conformité avec la loi.

En réponse à cette initiative, la délibération du 1er mars 2018 du conseil municipal de Ploërmel a décidé de vendre la statue de saint Jean Paul II, œuvre de M. **Zurab TSERETELI**, à l'association diocésaine de Vannes.

Afin que cette statue soit un signe efficace du témoignage de foi qu'a incarné saint Jean Paul II, le diocèse va aménager pour l'accueillir, face à l'école du Sacré-Cœur, un espace culturel de recueillement et de prière dédié à saint Jean Paul II.

Cet espace répondra ainsi au vœu de tous ceux qui se sont mobilisés au cours de ces derniers mois pour maintenir présents, visibles et vivants les signes chrétiens légués par notre Histoire.

Pour financer ce programme d'aménagement, d'entretien, de promotion et de communication de l'« espace saint Jean Paul II », le diocèse lance une souscription « Sauvons la statue de saint Jean-Paul II ». Tous les détails en sont présentés sur son site Internet www.vannes.catholique.fr.

Nous remercions d'avance toutes les personnes qui, en contribuant à cette souscription, exprimeront la vitalité des racines chrétiennes de notre civilisation.